

110, avenue de Mozart - 75016 Paris (Siège)

11, avenue de Versailles - 75016 Paris

01 42 15 16 21 (Auteuil) - 01 56 07 16 21 (Auteuil Seine)

auteuil@century21.fr - auteuilseine@century21.fr

Tarif à compter du 1^{er} janvier 2024

Barème des Honoraires des agences

CENTURY 21 Auteuil et Auteuil Seine

VENTES

	Honoraires T.T.C dont T.V.A. 20 %	Honoraires T.T.C dont T.V.A. 20 %
Montant de la vente en Euros €	Mandat simple	Mandat confiance ou exclusif
Jusqu'à 1 000 000 € *	5,5%	5 %
De 1 000 001 € à 1 500 000 €	5%	4,8 %
Au-delà de 1 500 001 €	4,8%	4,5 %

* Minimum forfaitaire :

- 12 000 € T.T.C. pour un appartement ou une chambre de service
- 5 000 € T.T.C. pour un parking
- 3 000 € T.T.C. pour une cave

La commission d'agence est à la charge du vendeur,

Exception faite pour les ventes liées à une succession où elles seront à la charge de l'acquéreur.

∞

TARIFS DE LOCATIONS A USAGE D'HABITATION VIDE, MEUBLEE OU MIXTE

- Honoraires à la charge du locataire. Résidence principale du locataire. Art 5 de la Loi du 6 juillet 1989 modifié par le Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014. Paris « Zone très tendue ».

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail.	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la Loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égale aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 indiqués ci-dessus

- Honoraires à la charge du propriétaire :

Honoraires comprenant : la mise en location, visites, constitution du dossier locataire, négociation, rédaction du bail et de l'état des lieux :	Un mois de loyer charges comprises* TTC
--	---

*minimum forfaitaire de 600 € TTC

- Honoraires à la charge du locataire. Résidence secondaire ou locataire personne morale (exclue du champ d'application du décret n°2014-890) :

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et de l'état des lieux :	10% TTC du loyer annuel charges comprises
--	---